



**EMBASSY OF THE
REPUBLIC OF TRINIDAD AND TOBAGO**

Tel.: +32(0)2 762 9400
+32(0)2 762 9415
Fax: +32(0)2 772 2783
E-mail: infobrussels@foreign.gov.tt

**Avenue de la Faisanderie 14
B-1150 Brussels
Belgium**

PROCEDURES MARIAGE/PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

A soumettre à l’Ambassade:

- 1) Certificat de Capacité Matrimoniale ORIGINAL complété + signé et certifié par un notaire;
- 2) Certificat de Célibat ORIGINAL avec Apostille à obtenir vous-même au « Registrar General’s Office, Ministry of the Attorney General and Legal Affairs » à Port of Spain;
- 3) Certificat de Naissance ORIGINAL avec Apostille à obtenir vous-même au « Registrar General’s Office, Ministry of the Attorney General and Legal Affairs » à Port of Spain;
- 4) Copies des pages clés du passeport de la République de Trinidad et Tobago ;
- 5) Copie de la carte de résidence.

Le Certificat de Coutume vous sera transmis aussitôt que les documents originaux auront été vérifiés. (Les originaux seront également renvoyés chez vous)

Des traductions jurées doivent accompagner les documents originaux pour les autorités locales. L’Ambassade ne délivre pas de traductions.

La validité des documents de mariage/pacte civil de solidarité est de 6 mois.

Un montant de €17 est payable par virement sur le compte de l’Ambassade de Trinidad et Tobago

BNP Paribas Fortis SA/NV
Montagne du Parc 3
1000 Brussels
Kingdom of Belgium
IBAN Code BE43 0019 5392 9301
BIC Code GEBABEBB

Si vous désirez de plus amples informations, n’hésitez pas à prendre contact avec nous.